

École d'Arènes - Travaux d'amélioration d'usage et de sécurité - Adoption du programme - Demande de subvention

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Dans le cadre de la restructuration de l'école d'Arènes, il y a lieu d'entreprendre rapidement des travaux d'amélioration d'usage et de sécurité.

Le programme des travaux envisagés est le suivant :

- réaménagement du bloc sanitaires du rez-de-chaussée et création de 2 blocs sanitaires dans les étages

Estimation : 45 500 € TTC

- remplacement des menuiseries extérieures de la façade côté cour

Estimation : 50 000 € TTC

- réaménagement de locaux au rez-de-chaussée salle des maîtres, rangements, etc.

Estimation : 20 000 € TTC

- travaux d'amélioration de la sécurité : encloisonnement et désenfumage de la cage d'escaliers, déplacement des armoires électriques, inertage de la cuve à fuel, mise en conformité de la chaufferie, etc.

Estimation : 60 000 € TTC

Ces travaux sont estimés à 175 500 € TTC.

Calendrier des travaux :

Les sanitaires seront aménagés pour la rentrée 2002/2003, les autres travaux seront réalisés sur la fin de l'année 2002 et le début de l'année 2003.

Ce projet a reçu un avis favorable de la Commission Patrimoine en date du 15 mai 2002.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme présenté et le calendrier des travaux,

- autoriser M. le Maire à signer le(s) marché(s) à intervenir après mise(s) en concurrence, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2002 et suivant au chapitre 90.212.2313.00502. 33000 étant précisé que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation du marché supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- solliciter l'aide financière de l'État,

- inscrire le montant de la subvention par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception de la notification attributive en recettes au chapitre 90.212.1321.00502. 33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.212.2311.00502.33000.

«Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je m'inquiète pour cette école d'Arènes, je suis ravie qu'elle soit rénovée mais est-ce que ça veut dire que la décision de fermer Battant/Madeleine est prise ?

M. LE MAIRE : Oui et je crois que cela a été dit.

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : En concertation avec les résidents du quartier comme ils l'avaient demandé ?

M. LE MAIRE : Je crois qu'on s'est largement exprimé par rapport à cela. Vous savez que sur Besançon nous sommes passés de 17 000 élèves à quelque 9 000 élèves, qu'il y a par conséquent des écoles qui ont dû être fermées. J'ai rencontré moi-même des parents d'élèves et des représentants des associations du quartier il y a quelque temps. Ils ont une crainte qui n'est pas illégitime par rapport au devenir de l'école d'Arènes. Ce que je peux dire quand même c'est que cette école nous ne l'avons pas créée, elle existait, c'est d'ailleurs une très bonne école puisque ma Première Adjointe a été à l'école d'Arènes, donc quand on habitait dans le quartier, on allait déjà à l'école d'Arènes à cet endroit-là. Je rappelle qu'elle est quand même à 200 - 250 mètres de l'Église de la Madeleine. C'est vrai qu'il y a des remarques que j'ai entendues de la part des associations de parents d'élèves qu'il faut prendre en compte.

À l'école Battant, il y a un problème de sécurité. Je suis moi-même allé dans cette école, les locaux d'enseignement sont répartis en trois lieux différents, donc ça coûterait, il faut dire les choses clairement, une fortune pour aujourd'hui remettre aux normes les locaux. Par contre, ce à quoi je me suis engagé, et je tiendrai parole, auprès des associations du quartier, c'est que dans le cadre du projet du 6 rue de la Madeleine où rien n'est arrêté contrairement à ce qu'on a pu dire, nous le ferons en concertation avec les habitants du quartier, avec les associations du quartier fort nombreuses et dynamiques car notre objectif ce n'est pas de vitrifier, de stériliser la vie dans ce quartier mais au contraire de profiter de cette opportunité que nous avons sur le quartier de Battant pour redonner de la vie à cet ensemble, en liaison avec la Salle David qui est là, avec la Maison du Peuple même en gardant si possible la partie qui est sur la rue pour y reloger des associations, permettre à des associations qui y sont déjà, à savoir les PEP, d'acheter leurs locaux, il y a le problème de la paroisse aussi qui existe. Il faut que vous sachiez quand même que nous ne pouvons pas déceimment continuer à louer ces locaux ou même permettre leur utilisation car ma responsabilité personnelle serait en cause. Donc notre politique en matière de patrimoine, enfin c'est la politique de l'Adjoint qui est aussi la nôtre, est très claire, il y a des locaux dont nous devons nous séparer et d'autres où nous devons faire des réhabilitations entre autres pour des locaux associatifs.

On ne peut pas laisser les locaux du 6 rue de la Madeleine dans l'état où ils sont. Il y aura donc un projet qui n'est pas défini pour l'instant dans lequel on pourra avoir sur la rue de la Madeleine des locaux associatifs, à l'intérieur certainement de l'habitation car la vie dans un quartier est nécessaire pour maintenir les commerces actifs. On m'a demandé aussi dans le cadre de ce projet, car je n'ai rien oublié de ce que vous m'avez dit, de regarder globalement comment peut-être dans le temps on pourrait réimplanter une école dans ce secteur. Tout cela sera fait en liaison avec la population, avec la volonté qui est la nôtre de redonner de la vie à ce quartier. Je refuse qu'on fasse de la démagogie par rapport à cela. Sur le secteur il y a des besoins et avec les travaux que nous vous demandons de voter ce soir, on va pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les gamins à l'école d'Arènes. Effectivement, les classes musicales devront aller à l'école de l'Helvétie, ce n'est quand même pas terrible, il y a quelques années on se battait même pour aller à l'école de l'Helvétie ! C'est vrai qu'il y avait le problème de la centralité de cette école dans le quartier, c'est quelque chose qu'on ne peut pas nier.

Mme Françoise BRANGET : Sans vouloir faire de démagogie, vous avez dit tout à l'heure que vous aviez entendu les parents et toutes les remarques qu'ils ont pu vous faire à propos de cette école Battant. Je ne sais pas si vous serez quand même en mesure de les écouter parce que vous avez dit : peut-être on pourra réenvisager d'implanter une école malgré...

M. LE MAIRE : Les écouter, je n'ai pas dit...

Mme Françoise BRANGET : C'est ce que vous venez de dire à l'instant.

M. LE MAIRE : J'ai dit les écouter et que nous allons étudier, je n'ai pris aucun engagement que ça se ferait. J'ai même dit aux parents dont certains sont ici ce soir et je les salue, que de toute façon il y aurait un débat avec la population et qu'in fine c'est le Conseil Municipal qui trancherait, qu'on ne trancherait pas dans une réunion de quartier.

Mme Françoise BRANGET : C'est vrai mais moi je crois que vous avez pris en la matière une décision un petit peu précipitée, sans une véritable concertation préalable avec les habitants et les familles et ça a suscité beaucoup d'inquiétude et d'incompréhension, voire de colère. Qu'aujourd'hui vous vouliez bien reconnaître que peut-être vous êtes allé un peu vite et que finalement il faudrait réétudier la chose soit, mais je crois quand même qu'il faut que vous vous en occupiez sérieusement. Il est vrai que l'école de la rue d'Arènes n'est peut-être pas forcément le bon choix effectivement pour un certain nombre de raisons que je ne vais pas lister à nouveau ce soir car vous les connaissez.

Par contre il y a quelque chose dont on n'a absolument pas parlé qui est l'historique du 6 rue de la Madeleine.

M. LE MAIRE : On a vu cela. Nous savons que ce don a été fait à condition de maintenir...

Mme Françoise BRANGET : Voilà.

M. LE MAIRE : Mais tout cela a été étudié par nos services.

Mme Françoise BRANGET : Je peux peut-être en parler quand même parce que beaucoup ne sont pas au courant. L'école du 6 rue de la Madeleine est la plus ancienne école publique gratuite de Besançon. C'est en effet une école publique avant l'heure. Elle est la volonté d'un seul homme, d'un philanthrope, M. Charles Ambroise Roy, une personnalité qui a contribué à l'histoire franc-comtoise, considéré comme un mécène local, fervent de l'instruction populaire puisqu'il fait don en 1832 à la Ville de Besançon d'une maison au 6 rue du Charmont vous le savez apparemment, premier élément de ce qui sera l'école normale d'instituteurs de Besançon et qui deviendra par la suite le 6 rue de la Madeleine. Cette donation stipulait expressément l'intention formelle et expresse du donateur, que l'immeuble dont il vient de disposer ou sa valeur soit à tout jamais consacrée à l'éducation publique.

M. LE MAIRE : Vous avez dit l'immeuble ou sa valeur.

Mme Françoise BRANGET : Je sais. Je suis d'accord. L'immeuble du 6 grevé de cette servitude est bien l'immeuble sur le devant de la rue, on est toujours bien d'accord, ce qui fait qu'il ne fait pas l'objet de la vente envisagée aujourd'hui mais l'école qui était installée au départ s'est progressivement décalée sur l'arrière de la cour et la dernière classe qui subsistait sur le devant de la cour n'a fermé que l'année dernière si je ne me trompe. Aujourd'hui si toute école devait disparaître de cet emplacement, la Ville serait malgré tout liée par l'acceptation du legs, à savoir maintenir une école ou affecter le produit de la vente à l'éducation publique.

M. LE MAIRE : C'est ce que nous ferons.

Mme Françoise BRANGET : Il s'agit certes d'une obligation morale à laquelle la Ville ne saurait déroger.

M. LE MAIRE : Mais je vous donne même la réponse, Madame, c'est que nous ne dérogerons pas.

Mme Françoise BRANGET : Donc vous avez l'obligation de...

M. LE MAIRE : Mais on le sait ! Je vous l'ai dit avant même que vous n'interveniez. Nous le savons très bien.

Mme Françoise BRANGET : Nous y veillerons, je pense que certains y veilleront.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET vous y veillerez et vous avez raison. M. LIME me dit même que nous écrivons aux héritiers pour le leur dire. Ce qu'il faut que vous compreniez, c'est que cette école, je l'ai visitée...

Mme Françoise BRANGET : Moi aussi.

M. LE MAIRE : Très bien, nous l'avons visitée, pas ensemble, mais nous l'avons visitée et je pense qu'il y a des conditions d'insécurité telles que nous devons faire quelque chose. Pour un montant de 175 000 € TTC, nous allons pouvoir mettre l'école d'Arènes aux normes et nous pourrions ensuite engager un vrai projet pour le quartier Battant, pour les habitants du quartier, pour en amener de nouveaux, pour les commerçants de ce quartier, pour les associations et nous ferons cela en parfaite transparence car à ce jour il n'y a rien d'arrêté contrairement à ce qu'on a pu dire. Notre volonté est effectivement de ne pas conserver un patrimoine totalement dégradé dans des conditions d'insécurité telles que, Maire de la Ville, je ne veux pas engager ma responsabilité en conservant des bâtiments de ce type. On est très clair, notre politique générale en matière de bâtiment, c'est qu'on ne peut pas tout garder. La Ville de Besançon est propriétaire d'une multitude de bâtiments, on est propriétaire d'un restaurant dans la rue Mégevand, ce n'est pas la vocation de la Ville de garder cela, on doit garder ce qui sert à la réalisation des politiques publiques de la Ville, le reste on le vend et on réinvestit, on ne met pas ça dans la cagnotte. Vous avez raison d'être vigilante, je vous remercie de nous avoir rappelé l'histoire de l'école et je vous informe donc que nous respecterons les dispositions de ce legs, d'ailleurs je ne vois pas comment on pourrait faire autrement.

M. Éric ALAUZET : Décidément tout le monde a fréquenté cette école puisque moi-même j'y ai amené mes enfants pendant quelques années. En préambule, je crois qu'il faut indiquer qu'on n'est pas dans le cas de figure qu'on a connu il y a quelques mois sur le quartier de Palente ou qu'on peut connaître sur d'autres quartiers et qu'il faut indiquer que le débat ne porte pas ici sur l'opportunité ou non de fermeture d'une école sur le quartier Battant. Je crois que le principe du regroupement, dès lors qu'on a accepté l'idée que les classes musicales seraient transférées à l'Helvétie, est accepté par tout le monde, en tout cas le débat ne porte pas sur : on garde deux écoles. Je crois que même la nécessité, voire l'intérêt de ce regroupement s'impose à chacun et permettra aux enfants du quartier d'effectuer l'ensemble de leur scolarité dans la même école puisqu'aujourd'hui ils effectuent trois années, du CP au CE2, à la Madeleine et les deux autres années à Arènes. Il y a deux options qui sont encore en débat, c'est d'un côté le regroupement Arènes qui a pour lui l'existence de locaux mieux adaptés et pouvant être rénovés assez facilement et à coût modéré, de l'autre la Madeleine un site certainement mieux intégré, plus ouvert sur le quartier.

Les travaux qui nous sont proposés dans ce rapport traduisent le choix de la première option, celui d'Arènes. Le problème repose pour moi sur la difficulté, et probablement pour un certain nombre, pour les uns et pour les autres de percevoir concrètement la portée réelle des arguments avancés. Je crois qu'il faut essayer de comprendre les raisons, les divergences qui existent aujourd'hui entre probablement une partie des élus et la population sur ce dossier. Je crois que la rigueur et l'ouverture d'esprit devraient nous inciter à approfondir des scénarios alternatifs et les exposer sur la place publique. Je crois que c'est ça qui nous a manqué dans ce dossier et notamment le scénario Battant ; même si a priori on peut imaginer qu'il est coûteux, moi je n'y vois pas clair sur ce scénario, où aurait-on à reconstruire, aménager l'école Battant, à quel prix, il nous manque ces éléments-là. Ça me paraît évident pour qu'un débat éclairé puisse s'installer. Je crois qu'on ne peut pas rester à l'affirmation même si des pré-études ont été réalisées, on ne peut pas en rester à une vérité drapée dans la légitimité électorale de l'élu.

Au-delà des convictions que se sont forgées les uns ou les autres, on n'y voit pas suffisamment clair sur les aspects financiers de ces deux opérations et sur le développement futur du quartier. Quels sont les coûts comparatifs de réhabilitation sur chacun des deux sites, quel peut être le devenir des bâtiments et des espaces délaissés ? On fait aujourd'hui des hypothèses effectivement d'utilisation de ces locaux pour le quartier mais tout cela vient un petit peu plus tard.

M. LE MAIRE : Pas uniquement, d'habitat aussi et de logements.

M. Éric ALAUZET : Oui. Je crois que d'autre part la modernité et la quête de citoyenneté dont on a tous envie et besoin -je crois que les dernières élections ont montré le décalage entre les habitants et les élus- devraient nous aider à pousser la concertation pour ne pas limiter la justification de nos choix ni l'intervention des habitants au moment de la réalisation d'un projet. Donc j'ai le sentiment qu'on manque un peu de temps sur ce dossier et qu'on aura besoin de temps pour approfondir justement les scénarios alternatifs qu'on n'a pas menés sur ces deux projets. Vous savez que c'est un sujet sur lequel j'interviens régulièrement, sur d'autres sujets aussi, sur le fait qu'on soit capable de mener jusqu'au bout des scénarios alternatifs et qu'on pose des scénarios alternatifs sur la place publique. Souvent les scénarios alternatifs sont étudiés en petit comité entre élus et techniciens et on se dit entre nous voilà a priori c'est ce scénario-là qu'il faut étudier, on le monte et après on va discuter avec les habitants. Je crois qu'on doit aller vers d'autres modes de choix des projets.

M. Jean ROSSELOT : Rapidement qu'on ne prenne pas le problème seulement par le petit bout de la lorgnette, c'est-à-dire au point de vue des seules questions de sécurité ; entre parenthèses, pour avoir visité le site aussi, je me demande comment on a pu laisser aussi longtemps les choses en l'état. Je pense que l'enjeu c'est au-delà de l'école, au-delà des conditions de sécurité, c'est la réflexion, c'est la construction je dirais et ce qui manque un peu partout en ville c'est un véritable projet de quartier autour de cette école, autour du site avec les commerçants.

M. LE MAIRE : C'est ce que je vous ai expliqué, Monsieur ROSSELOT.

M. Jean ROSSELOT : Mais on n'en prend pas le chemin, d'abord on n'en a pas le temps comme vient de le dire Éric ALAUZET.

M. LE MAIRE : Mais si, on a le temps.

M. Jean ROSSELOT : Mais on n'a pas pris véritablement le temps, donc insistons sur la nécessité, l'enjeu en vaut la peine, d'avoir un véritable projet auquel soient associés non seulement les parents d'élèves mais aussi les habitants, les commerçants...

M. LE MAIRE : C'est ce que je suis en train de vous expliquer.

M. Jean ROSSELOT : On en n'a pas l'impression. Éric ALAUZET ne le dit pas en tout cas, Françoise BRANGET encore moins et je souscris à ce qu'ils ont dit.

M. LE MAIRE : C'est bien. Vous ne voulez pas entendre. Vous souhaitez un moratoire ? Et on fait quoi des gamins à la rentrée ? Je vais parler clairement : de toute façon, les gamins à la rentrée il faudra qu'ils aillent à l'école d'Arènes donc j'en prends, j'en assume la responsabilité parce que c'est une demande de l'Inspection Académique. Je n'ai pas ici la lettre du Conseil d'École qui s'est réuni et nous demande instamment de prendre cette décision. Le Conseil d'École c'est des représentants des parents d'élèves élus et cette lettre est signée par M. B. qui est le Directeur et les représentants élus qui disent bien d'ailleurs qu'il peut y avoir un débat sur le quartier mais que pour eux il n'est pas concevable de continuer à recevoir les gamins dans cette école. Moi ce à quoi je m'engage, c'est ce que vous êtes en train de dire, c'est qu'avec les habitants, les associations, les commerçants, je l'ai dit d'ailleurs lorsque j'ai rencontré le

collectif, il faut qu'on mette un premier programme et qu'on réfléchisse. On a là effectivement l'occasion de mettre en place un très beau projet au coeur du quartier Battant. Vous le dites mais je l'ai dit moi-même il y a un mois et demi aux habitants du quartier. Je n'ai pas changé d'avis par rapport à cela ; on ne fera pas dans ce quartier une opération sans en discuter. On peut proposer des scénarios alternatifs mais j'ai bien dit aussi que la décision finale revient toujours aux élus car c'est à eux de prendre la responsabilité de décider. C'est bien sûr plus facile de dire oui que de dire non mais c'est notre rôle aussi de décider, nous sommes élus pour cela. Et ensuite lorsqu'arrive le moment des élections, ceux qui ne sont pas satisfaits votent contre ou ils votent pour d'autres. Mais c'est aussi notre responsabilité parce que nous sommes des partisans de la démocratie locale, pas seulement depuis que la loi a été votée mais depuis bien longtemps. Alors peut-être dans ce dossier-là sommes-nous, pourquoi pas, allés un peu vite sur un certain nombre d'annonces, mais j'ai pris l'engagement de consulter, d'informer où nous en étions et de travailler avec les gens du quartier, c'est-à-dire les commerçants, les artisans, les associations et les habitants. Vous avez sans doute reçu des tracts d'un collectif, ce collectif c'est une personne, personne d'ailleurs de laquelle se sont désolidarisés les membres du collectif qui sont ici, je ne leur en fais pas de reproche, c'est une personne qui pour des raisons personnelles a signé le collectif.

Nous aurons donc une réflexion collective pour un vrai projet et on regardera comment dans le cadre de ce projet effectivement on peut faire en sorte que ce quartier continue à être attractif. Nous n'avons pas vocation à faire en sorte que le quartier Battant devienne désert, au contraire, ma volonté c'est qu'il continue à se développer, qu'il soit un quartier où il faut bon vivre comme depuis déjà de nombreuses années.

Mme Françoise BRANGET : Je crois que le conseil de quartier a repris à son compte les remarques du collectif.

M. LE MAIRE : De quel collectif ?

Mme Françoise BRANGET : Du collectif du 6 rue de la Madeleine, le conseil de quartier.

M. LE MAIRE : Pas celui qui signe le collectif des habitants qui est tout seul, pas celui-là ?

Mme Françoise BRANGET : Il y a plusieurs associations qui sont regroupées.

M. LE MAIRE : Je les ai rencontrées Madame.

Mme Françoise BRANGET : Oui je le sais mais vous dites qu'il y aura un très beau projet sur le site, donc c'est que vous avez déjà une idée du très beau projet.

M. LE MAIRE : Non, seulement les grandes lignes que je vous ai données.

Mme Françoise BRANGET : Le site est exceptionnel, c'est vrai.

M. LE MAIRE : Madame BRANGET, très amicalement je vous ai donné les grandes lignes, je ne peux pas avoir une idée précise avant même d'en avoir discuté avec tout le monde. Si cela était le cas, vous me diriez que tout est ficelé. Non rien n'est ficelé, tout est ouvert.

Mme Françoise BRANGET : On verra, on en reparlera.

M. LE MAIRE : On vous dit simplement, Madame BRANGET écoutez s'il vous plaît, que dans ce lieu nous avons besoin d'habitat au centre-ville. Il faut donc que nous puissions envisager la présence d'habitats, de logements qui vont nous amener de la population qui va contribuer à donner de la vie à ce quartier. Il y a besoin de locaux pour les associations du quartier, il n'y en a pas, il y a aussi besoin de

locaux pour des associations venues d'ailleurs. Nous avons un travail important à faire avec la Maison du Peuple car dans ce quartier il n'y a pas de salles. J'ai proposé à la Maison du Peuple de passer une convention avec eux afin que la Ville puisse intervenir sur ces locaux qui sont des locaux privés, et pour que les habitants du quartier entre autres le conseil de quartier, puissent les utiliser. Donc il y a beaucoup de choses à faire dans ce quartier, nous allons les faire ensemble mais pour l'instant rien n'est arrêté.

M. Christophe LIME : Quand on parle de manque de concertation, on peut toujours sûrement s'améliorer à ce niveau-là, sauf que ce dossier n'a pas été traité à la va-vite puisque cela fait plus d'un an qu'on travaille dessus. On peut discuter en disant est-ce que c'est suffisamment rapide, pas suffisamment rapide, est-ce qu'on a vu suffisamment les gens, c'est toute la difficulté qu'il peut y avoir sauf que moi en tant qu'Adjoint au patrimoine depuis l'année dernière, j'ai rencontré l'ensemble des associations, je dis bien l'ensemble des associations qui sont à l'intérieur des bâtiments, et dès le mois de juillet l'année dernière j'ai discuté avec eux. Il n'y en a qu'une que je n'ai pas pu rencontrer, une association de quartier que le Maire a rencontrée il n'y a pas très longtemps et que je m'étais engagé par écrit à laisser sur le quartier puisque c'est une association qui fait vivre un certain nombre d'activités autour du quartier ; il me semblait donc évident qu'elle reste là.

Maintenant en terme de concertation, nous avons déjà commencé à concerter les directions des écoles puis les instituteurs puis les services de la Ville car il y a des personnels de la Ville qui travaillent à l'intérieur de nos écoles sur lesquelles il faut aussi que nous ayons une réflexion. Puis nous avons des pré-études au niveau du bâtiment parce qu'on sait qu'on est dans un site qui est, certes exceptionnel, mais qui malheureusement vaut extrêmement cher en terme de rénovation. C'est un peu la difficulté de ce type de bâtiment-là où quand on commence à faire un certain nombre de rénovations pour qu'elles soient fonctionnelles et en terme de sécurité, on a des coûts extrêmement élevés. Le comparatif entre l'école d'Arènes et l'école de Battant c'est multiplier la dépense par 3 pour avoir le même nombre de classes. J'ai entendu ce soir des collègues dire qu'à Fontaine Écu, c'était très dégradé, ainsi qu'un certain nombre d'autres lieux, oui mais je ne peux pas mettre de l'argent partout. Cela veut dire qu'à un moment il va falloir faire un certain nombre de choix pour pouvoir aménager de façon normale et correcte l'ensemble de notre patrimoine.

L'autre point, et je pense qu'il ne faut pas le sous-estimer, c'est que depuis une dizaine d'années la Ville de Besançon n'a pas diminué ses investissements au niveau de l'amélioration de son patrimoine mais que les contraintes en terme de sécurité sont tellement importantes qu'elle ne fait plus ou pratiquement plus d'amélioration de qualité, elle ne fait que de la sécurité parce que les parents ne veulent plus envoyer, et à juste titre, des enfants dans des lieux qui poseraient un certain nombre de difficultés. S'ajoutent à cela, ce qui est tout à fait logique et c'est une volonté forte de notre Municipalité, des accès pour handicapés. Aujourd'hui on a réalisé l'extension de la Maison de Quartier de Saint-Ferjeux sur deux étages, il a fallu installer un ascenseur pour permettre aux personnes handicapées de pouvoir accéder à tous les locaux. La mise en place d'un ascenseur c'est 500 à 600 000 F. Cela veut dire qu'aujourd'hui ce type de dépenses-là nous amène à nous réorganiser au niveau de l'ensemble de notre patrimoine.

Alors on a fait deux choix et là je parle sous le couvert de la Première Adjointe avec laquelle on a travaillé en totale concertation, c'est de maintenir une école par quartier parce qu'il nous semble important d'avoir ce lieu de vie avec un certain nombre de coordinations, de contacts avec les parents, qui est relativement important. Et le Maire a cité tout à l'heure le chiffre que personne ne peut nier aujourd'hui, c'est que sur la Ville de Besançon nous sommes passés de 17 000 enfants scolarisés à 9 000, c'est-à-dire que si vous tenez compte en plus des problèmes que j'ai évoqués tout à l'heure en terme de sécurité, aujourd'hui la Ville de Besançon pour un enfant scolarisé, est obligée de dépenser le double pour pouvoir accueillir ces enfants dans des conditions similaires. Vous imaginez avec les conditions qui deviennent draconiennes au niveau de l'accueil des enfants. Je comprends bien que lorsqu'on ferme une école, ça ne fait plaisir à personne. Ça ne fait pas plaisir aux parents, ça ne fait pas plaisir aux personnes qui ont été à

l'intérieur de cette école, c'est quelque part une âme des parents etc. qu'on enlève, je le comprends bien. Mais on est amené aussi à faire un certain nombre de choix qui sont le plus discutés possible, le plus évolués possible et qui cherchent à garder cette âme au niveau du quartier.

Maintenant il y a aussi les classes musicales et parce que ça me semble deux débats totalement différents, je souhaite qu'on traite ce point à part car les classes musicales ne sont pas des classes de Battant. Ce sont des classes de la Ville de Besançon qui rayonnent sur l'ensemble de la ville à part Planoise qui a une classe musicale. Cela veut dire que normalement les enfants qui sont scolarisés en classe musicale viennent de l'ensemble du territoire. Cela peut être bien entendu de Battant mais aussi de Palente, des Chaprais, de Bregille et on a recherché pour les classes musicales la proximité avec le Conservatoire National de Région parce qu'il semblait là aussi évident qu'on n'allait pas occasionner de longs déplacements aux enfants entre leurs lieux de classe et le Conservatoire. Or nous avons un certain nombre de classes libres à l'Helvétie dans des bâtiments qui ont été rénovés. Allait-on prendre la décision de les laisser vacants ? C'est ces choix-là d'adaptation pédagogique, de liaison qu'on cherche à mener au mieux en fonction d'un certain nombre d'éléments.

Maintenant il y a aussi d'autres évolutions sur le site lui-même. Je crois que le Maire a bien insisté par rapport à cela. Nous avons des contacts avec l'association de la Maison du Peuple qui est dans une structure très dégradée et il nous faudra aussi pouvoir coordonner l'ensemble de ce site au niveau de la rue de la Madeleine et de la rue Battant afin d'avoir des lieux de rassemblements, de convivialité et peut-être aussi des lieux de logements. Nous procéderons aussi, si cela est possible, à un certain nombre de ventes car le Maire l'a dit tout à l'heure, certaines associations, dès les premiers contacts, ont été d'accord pour acquérir leurs locaux. C'est une hypothèse sur laquelle on est en train de travailler en totale concertation avec les associations qui sont à l'intérieur du 6 rue de la Madeleine.

Mme Françoise FELLMANN : Quand on a parlé effectivement du regroupement, naturellement on a pensé au regroupement sur Arènes parce que simplement au niveau des classes, on avait deux classes à horaires aménagées et deux classes traditionnelles de chaque côté, à Arènes et à Battant. Pour moi Battant c'est Madeleine alors j'ai du mal à dire Battant parce que justement historiquement pour moi c'est Madeleine. Il était important de garder les classes à horaires aménagées au centre-ville. A Granvelle ce n'était pas possible car on n'avait pas la place, à Rivotte non plus, notre choix s'est donc porté sur Helvétie. On nous a demandé pourquoi ne pas les avoir mises à l'extérieur ? Je veux simplement rappeler que si on avait choisi cette solution, les transports en bus des enfants étaient pris sur le budget Éducation et il nous paraissait important justement de choisir une école qui soit proche du Conservatoire National de Musique car que ce soit par le pont Battant ou que ce soit par la passerelle, les enfants y seront très rapidement.

Par rapport à Madeleine, on l'a visitée effectivement, je ne vais pas en reparler parce que les locaux vous les avez tous vus, il n'était pas possible d'y laisser les enfants à cette rentrée. Quand on regarde les travaux envisagés à l'école d'Arènes plus le mobilier scolaire que l'on va changer, je pense qu'on aura vraiment une école qui aura tout à fait un autre aspect. Je voulais aussi rappeler qu'il n'y a pas si longtemps les enfants de l'école d'Arènes, le midi, venaient prendre leur repas à l'école de la Madeleine donc le circuit -je vais peut-être faire râler mes collègues- mais pour avoir pratiqué, les garçons étaient à la Madeleine, les filles étaient à Arènes, ne posait pas de problème. Pour être du quartier, je peux vous dire que Madeleine et Arènes c'est le même quartier, en tout cas pour moi. Je ne serai pas plus longue mais je tenais à dire que ça n'a pas été fait comme ça au hasard, il nous a semblé qu'entre ces deux écoles il y avait des liens puisque justement les enfants faisaient deux années d'un côté et deux années de l'autre dans tous les cas.

M. LE MAIRE : Et je rappelle que ce regroupement c'est aussi pour répondre à une demande de l'Inspection d'Académie. Il a reçu l'aval écrit du Conseil d'École, le Conseil d'École avec la signature du directeur et des parents élus. Je donne publiquement des garanties sur la transparence au niveau du projet futur dans le secteur. On ne peut pas parler d'argent quand il s'agit de l'éducation de nos enfants, bien sûr, on ne peut pas en parler mais il faut aussi être réaliste. On a 7 à 8 000 enfants de moins. Comme l'a dit très justement Christophe LIME, nous avons encore des efforts à faire dans notre patrimoine immobilier scolaire puisque l'essentiel de nos crédits, qui sont importants, passent dans les mises aux normes de sécurité qui sont de plus en plus exigeantes. On ne peut effectivement pas être partout et on n'avait pas les moyens de reconstruire comme ça, rapidement, une école neuve au centre de Battant. Il va y avoir un projet sur lequel on réfléchira. C'est important que vous reteniez quand même que notre volonté c'est de faire en sorte que Battant continue à vivre, avec des habitants et des commerces. Nous allons passer au vote qui je le rappelle porte sur les travaux à l'école d'Arènes. C'est ça l'objet du débat, ne vous y perdez pas.

Madame BRANGET, vous avez déjà parlé deux fois. Je vais donc mettre ce rapport au vote».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité, quinze Conseillers s'abstenant.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.